

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 juin 2009 à 20h30

L'an deux mille neuf et le mardi vingt trois juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis au siège de la C.C.B.A. à Nogaro, sous la présidence de Monsieur Pierre GUICHANNE et sur sa convocation.

Étaient présents : **BOURROUILLAN** : BRAZZALOTTO Michel et FOURCADE Christian, **LE HOUGA** : GUICHANNE Pierre, BRUNO Jean-Pierre et DUPRAT Marie-Rose, **LANNE-SOUBIRAN** : IMBERT Yves et MANAS Francis, **LAUJUZZAN** : FARBOS Jean-Jacques, **LOUBEDAT** : SEMPE Bernard et OREJA Daniel, **LUPPE-VIOLLES** : VINCENT Caroline, **MAGNAN** : DUCLAVE Jean et FORGET Nicole (suppléante de LAFFITTE DUCLER Bernard), **MANCIET** : FITTE Jean-Jacques, **MONGUILHEM** : DUPIN Bernard et DUCERE Jean, **MONLEZUN D'ARMAGNAC** : SAUQUES Philippe, **MORMES** : CARRERE Hervé, **NOGARO** : PEYRET Christian, MENACQ Claude (suppléant de PUJOL Jean-Pierre) et MARTINOT Maryse, **SAINT-GRIEDE** : SAINT-PE Anne-Marie et CAPDEVIELLE Patricia, **SAINT-MARTIN D'ARMAGNAC** : MIOZZO Marie-Claude (suppléante de FAGET Alain) et ARTIGOLE Eric (suppléant de SAINT-GUILHEM Jean-Claude), **SALLES d'ARMAGNAC** : BUSQUET Philippe et HEBERT Benoît, **SORBETS** : LAMOTHE Laurent et BURGAN Fabrice, **TOUJOUSE** : TARTAS Jacques, **URGOSSE** : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : **LUPPE-VIOLLES** : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, **MAGNAN** : LAFFITTE DUCLER Bernard (remplacé par FORGET Nicole), **MANCIET** : CAPDEPONT Pierre, **MONLEZUN d'ARMAGNAC** : BENESSIA Christiane, **NOGARO** : PUJOL Jean-Pierre (remplacé par MENACQ Bernard) et GARET Gilles, **SAINT-MARTIN d'ARMAGNAC** : FAGET Alain (remplacé par MIOZZO Marie-Claude) et SAINT-GUILHEM Jean-Claude (remplacé par ARTIGOLE Eric), **TOUJOUSE** : WEEVERS Cornélia.

Absents : **LAUJUZZAN** : SENAC Claude, **MORMES** : SPOERRY Gérard, **URGOSSE** : GARBAGE Philippe.

Secrétaire de séance : Christian PEYRET.

Date de convocation : 12 juin 2009

Ordre du jour :

- *Approbation du compte - rendu du conseil du 24 mars 2009*
- *Eau et biodiversité en Pays d'Armagnac*
- *Point sur les actions en cours*
- *Renouvellement du bail de location d'un bureau au Cabinet d'avocats GOMES- VALETTE*
- *Questions diverses*

Nogaro, le 12 juin 2009

Le Président, Pierre GUICHANNE

Monsieur le Président remercie tous les délégués présents et énonce les personnes excusées.
Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

I. Approbation du compte-rendu du précédent conseil communautaire :

Le Président demande aux membres du conseil d'approuver le compte-rendu du 24 mars 2009. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Présentation du projet Eau et Biodiversité ordinaire en Pays d'Armagnac :

Le Président remercie M. CANET et Mademoiselle BOURGADE d'Arbre et Paysage et M. MOREAU de la Fédération départementale des chasseurs de leur présence et les invite à présenter le projet qu'ils envisagent de proposer à la communauté de communes en matière d'eau et de biodiversité ordinaire.

Suite à la présentation des représentants d'Arbre et Paysage 32 et de la Fédération Départementale de chasseurs du Gers, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur la poursuite ou non de la démarche exposée en matière d'eau et de biodiversité ordinaire.

Il s'agit de conduire une étude d'une durée de 4 ou 5 ans permettant de dégager un diagnostic, des propositions d'aménagements et un accompagnement dans les prises de décision des acteurs locaux.

Cette étude devrait également mettre en œuvre des suivis et des expérimentations afin d'évaluer dans le temps l'impact des aménagements, des actions d'information et de sensibilisation du public en s'appuyant notamment sur des outils cartographiques tels que les Systèmes d'Informations Géographiques (S.I.G.).

Cette étude dont le coût annuel a été évalué à environ 100 000 € (poste d'animateur + frais de fonctionnement) pourrait être portée sur deux communautés de communes. Le plan de financement prévisionnel pour chaque communauté de communes pourrait être le suivant :

- Autofinancement (CCBA)	20%	10 000 €
- Leader +	44%	22 000 €
- Agence de l'Eau Adour-Garonne	12%	6 000 €
- Conseil Régional	12%	6 000 €
- Conseil Général	12%	6 000 €
TOTAL		50 000 €

En outre, le portage éventuel de ce projet devra au préalable se traduire par une modification des statuts de la communauté de communes.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire

APPROUVE, à l'unanimité, la mise en œuvre de ce projet sous réserve de la participation d'une seconde communauté de communes, de l'obtention de subventions à hauteur du plan de financement ci-dessus et des modifications statutaires nécessaires,

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Président à engager l'ensemble des démarches nécessaires en ce sens.

III. Point sur les actions en cours :

Habitat et cadre de vie :

Anne-Marie SAINT-PE, vice-présidente en charge de la commission « Habitat et cadre de vie » indique qu'une réunion a eu lieu le 30 avril en présence de représentants de l'ANAH, de la communauté de communes d'Aignan, de Cazaubon et de la commune de Riscle.

De plus, des crédits supplémentaires sont disponibles dans le cadre du plan de relance permettant à un plus grand nombre de propriétaires occupants d'accéder aux aides de l'ANAH.

Il a été laissé aux collectivités voisines jusqu'à fin juin pour se positionner sur la participation éventuelle à une OPAH commune. Dans cette hypothèse, et quelle que soit les collectivités participantes (communautés de communes ou communes individuellement) la procédure administrative ne permettra pas de démarrer l'opération avant la fin de l'année. C'est pourquoi afin de faire profiter des crédits disponibles au plus grand nombre il serait intéressant d'informer la population. Pour cela, des pistes de réflexion ont été envisagées :

- Information par l'intermédiaire de Radio d'Artagnan,
- Information par l'intermédiaire de la presse locale,
- Présentation auprès des secrétariats de mairie,
- Réflexion sur des communications ciblées (clubs du 3^{ème} âge,...),
- ...

Ce plan de communication pourrait également comprendre une présentation des modalités financières actuelles de l'ANAH liées au plan de relance de l'économie et une sensibilisation sur la nécessité de faire remonter des dossiers par l'intermédiaire du service 'habitat' de la CCBA.

Les propositions en matière de communication sont approuvées par les membres du conseil communautaire.

Zone d'Activité de Lanne-Soubiran :

Christian PEYRET, vice-président en charge de la commission « développement économique », présente les avancées et les différentes réunions qui se sont tenues autour du projet de Zone d'Activité de Lanne-Soubiran.

Il indique notamment les rencontres avec la SAFER en matière d'acquisitions foncières, la validation de la proposition de la SEM GERS pour la réalisation d'une étude de cadrage, la rencontre avec le responsable du service des Routes du Conseil Général du Gers et le contact avec M. LEVASSEUR de France Télécom pour les problématiques liées à la desserte en haut débit internet.

Actions culturelles, sportives et tourisme :

Jean-Jacques FARBOS, vice-président en charge de la commission « actions culturelles, sportives et tourisme », dresse le compte-rendu de la réunion de la commission du 9 juin en présence de M. RIVIERE, Directeur de l'ADDA 32.

Il expose les pistes évoquées pour réorienter l'action de la communauté de communes en matière culturelle et indique que M. RIVIERE doit transmettre dans les prochains jours une proposition écrite en la matière.

Il rappelle enfin l'inauguration du Ludognac le vendredi 26 juin à partir de 9h00.

En matière de tourisme, le courrier relatif à l'acquisition éventuelle de la voie ferrée par le Conseil Général est à ce jour resté sans réponse.

Signalétique et chemins de randonnée :

Francis MANAS, vice-président en charge de cette thématique fait part à l'assemblée des rencontres avec M. CAILLOT du comité départemental de la randonnée pédestre et les maires des communes de la CCBA. A ce jour, 12 d'entre eux ont été rencontrés.

Par ailleurs, le Président et Jean DUCLAVE exposent les problématiques autour de l'eau potable et notamment les orientations préconisées par le schéma départemental de l'eau.

IV. Renouvellement du bail de location d'un bureau au cabinet d'avocats GOMES-VALETTE

Le Président indique aux membres du Bureau que le bail conclu avec le cabinet d'avocats GOMES-VALETTE pour la location d'un bureau arrive à son terme. Il précise en effet qu'un bail commercial non soumis au décret du 30 septembre 1953 avait été conclu pour une durée maximale de 24 mois en date du 1^{er} juillet 2007.

Il propose de reconduire le bail à la SCP GOMES-VALETTE par la conclusion, d'un bail professionnel dont il présente le projet à l'assemblée délibérante.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Communautaire,

APPROUVE, à l'unanimité, la location d'un bureau sis dans les locaux de la communauté de communes, bâtiment C, à la SCP GOMES-VALETTE et la conclusion d'un bail professionnel,
AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Président à signer le projet de bail présenté.

VI. Questions diverses :

Fonds de concours :

Le Président rappelle le courrier adressé aux communes suite au vote du budget indiquant les modalités pratiques de dépôt de dossier.

Il indique qu'à ce jour, trois demandes sont parvenues à la communauté de communes pour une enveloppe budgétaire disponible de 70 000 €.

Aucune autre question diverse n'étant soulevée, le Président clôture la séance à 23h15

Le Président, Pierre GUICHANNE.